

# Communications écrites

## La « mise en ambiances lumineuses » de la grande demeure tunisoise du XVIII<sup>e</sup> siècle : entre conscience sensible et savoir constitué

*Hind Karoui*

### *Introduction*

LES GRANDES DEMEURES CITADINES édifiées au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle appartenaient à de grands dignitaires constituant le groupe le plus proche du bey, le détenteur du pouvoir dans le pays. Ils étaient issus de l'armée, de l'administration politique et du grand commerce.

Les documents de l'époque les désignent sous le terme de *khāssa*<sup>1</sup>. La plupart étaient des autochtones appartenant à des familles provinciales ou tunisoises. D'autres étaient des esclaves affranchis et des Turcs descendants de familles fixées dans la capitale depuis la conquête ottomane (fin XVI<sup>e</sup> du siècle). Tous ces notables étaient unis par un même sentiment d'allégeance envers le bey en exercice ou envers son rival prétendant au trône.

En s'installant dans la capitale, dans de grandes et imposantes demeures, ils voulaient marquer leur place dans la hiérarchie sociale et se distinguer du reste de la population.

---

1. Le terme *khāssa* veut dire « notable ». *Pouvoir et société dans la Tunisie de Hussein ben Ali* (1705-1740), tome II, Tunis, publication de l'Université de Tunis, 1986, 299 p., p. 262. Voir aussi BEG, M.A.J., *Encyclopédie de l'Islam*, nouvelle édition, volume 4, p. 1128.

## Chapitre 1 - Qualification

Pour la conception et la réalisation de ces demeures, ils faisaient appel soit au chef de la corporation des maîtres maçons (*amîn el-binā'*) soit à un maître maçon (*ma' llim el-binā'*)<sup>2</sup> réputé pour son habileté et son expérience. Celui-ci, qu'il soit chef de la corporation ou seulement maître, était plus qu'un simple maçon. Il était un bâtisseur à part entière, c'est-à-dire «un constructeur et un décorateur... un artiste qui crée un ensemble<sup>3</sup>». Il était, aux dires d'Henri Saladin<sup>4</sup>, l'équivalent de l'architecte occidental.

En dépit de la faible documentation dont nous disposons, pouvons-nous affirmer que cet «architecte» se souciait de ce que nous appelons aujourd'hui, la «mise en ambiances lumineuses» de la demeure? Disposait-il de connaissances techniques et «scientifiques» qui lui permettaient de contrôler la quantité de lumière dans les espaces? Ou s'agissait-il simplement d'une sensibilité acquise par l'expérience, une sorte de routine empirique?

Nous tenterons de répondre à ces interrogations à travers l'étude des demeures elles-mêmes, telles qu'elles étaient conçues et projetées à l'origine. Pour cela, nous nous sommes basée sur les restitutions architecturales effectuées par Jacques Revault ainsi que sur nos propres observations lors de nos visites à quelques-unes de ces demeures. Nous exploiterons aussi des informations puisées dans des sources publiées et manuscrites de l'époque (documents d'archives, chroniques).

### *Approche lumineuse des demeures et de leurs espaces internes : caractéristiques et solutions d'éclairément*

L'architecture des demeures citadines du XVIII<sup>e</sup> siècle revêt un aspect défensif et monumental où la qualité de l'espace intérieur est privilégiée. C'est une architecture de l'intériorité composée d'une multitude d'espaces eux-mêmes subdivisés en divers sous-espaces interdépendants. Chaque espace habitable forme une unité qui se rattache aux autres parties pour former une entité, un ensemble cohérent et homogène (plan 1).

À ce propos, nous distinguons les chambres en T renversé à une ou trois alcôves et flanquées de chambrettes (*bît bel qbù ù mqāser*) (plan 2), les chambres carrées et vastes (*bît el-dîwāni*), les chambres rectangulaires (*bît trîda*), les chambres formant une loggia

---

2. Plusieurs documents d'archives ont attesté l'existence des maîtres maçons sur les grands chantiers de l'État comme les registres des dépenses de l'État (registre 1776 (1789-1795)), les livres de comptes des chantiers publics, les dossiers de quelques chantiers privés (D.9.C.1, f.3 (date non indiquée), D.9.C.1.f.7 (1258 H), D.9.C.1.f.9 (1260 H)) et les registres des Habous concernant les restaurations des édifices religieux commanditées par les autorités du Protectorat. Tous ces documents sont conservés par les Archives nationales de Tunis (ANT).

3. SALADIN, Henri, *Manuel d'art musulman*, P. Picard, 1907, 2 vol., préface XII, p. 2.

4. Henri Saladin était un architecte français venu en mission en Tunisie sous le Protectorat. Grand amateur des traditions artistiques et artisanales locales, il a écrit plusieurs ouvrages à leur sujet dont *Tunis et Kairouan* (1908) et un *Manuel d'art musulman* (1907).

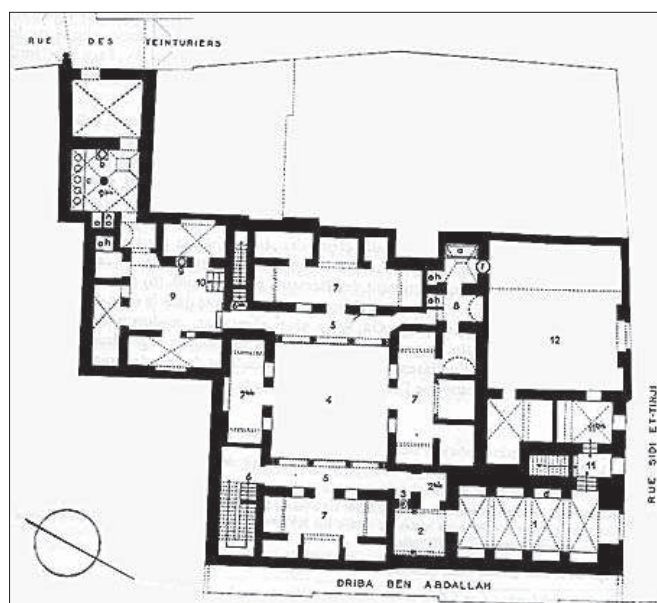
*La « mise en ambiances lumineuses » de la demeure tunisoise*

(*maq'ad*) et enfin, les chambres simples (*bît*) à usages multiples comme les chambres des domestiques, les cuisines, les salles de provisions, les buanderies et le hammam privé.

Toutes ces chambres sont disposées autour d'un espace privé à ciel ouvert (patio, cour, courette, jardin, sol non planté). Nous pouvons ainsi parler de diverses « unités patios » qui divisent la demeure en trois compartiments, qui sont :

1. la maison principale (*dār el-kébira*) réservée à la famille;
2. la maison des hôtes (*dār el-dhyāf*) réservée aux réceptions du maître de la demeure;
3. l'espace cuisine (*dwiriya*) où s'affairent les domestiques. Ceux-ci étaient assez nombreux et composés majoritairement d'esclaves Noires<sup>5</sup>.

Quelles étaient les caractéristiques lumineuses de ces espaces ?



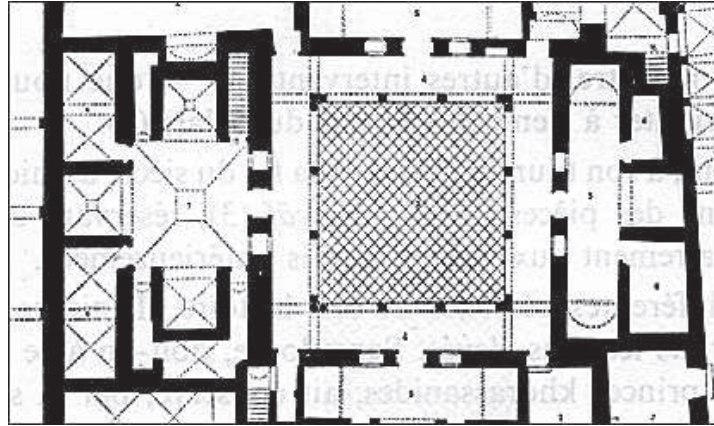
PLAN I.

*Plan du rez-de-chaussée du dār Jellouli (rue Sidi Tinji, 1740-1756) montrant la disposition des chambres autour du patio principal.*

*Source: J. Revault, Palais et demeures..., op. cit., p. 75.*

5. Un document tardif de l'époque, daté de 1890, nous renseigne sur le nombre de domestiques Noires qui travaillaient dans la demeure d'un riche notable du pays, Mohamed Baccouche, à Sidi Bou Saïd. Elles étaient au nombre de six. Cf. «Affaire Si Mohamed Baccouche (1884-1890)», document en arabe, 11 pièces, série A, C. 281 d 1/7, ANT.

## Chapitre 1 - Qualification



PLAN 2.

Plan du cœur du dār Kabia, (actuel dār Hussein, rue du Ksar, 1740-1782). À droite, une salle de réception avec un qbù, à gauche, la salle de réception principale avec trois qbù.  
Source: J. Revault, *Palais et demeures...*, op. cit., p. 233.

### *L'aile familiale*

Les espaces de la demeure occupés par les membres de la famille sont situés dans la grande maison (*dār el-kébira*) et répartis autour du patio. Vastes et richement décorés, ces appartements privés profitent de l'air et de la lumière grâce à des ouvertures donnant sur le patio et, parfois, à des petites fenêtres percées en hauteur et donnant sur l'extérieur.

De l'intérieur, ces espaces étaient subdivisés en fonction de la qualité des ambiances lumineuses créées. Le plan en T a généré des coins latéraux, ombrés et isolés et d'autres, plus centraux et éclairés. Une telle configuration peut être assimilée à une sorte de « régionalisation<sup>6</sup> » lumineuse interne « en relation avec les pratiques sociales routinisées<sup>7</sup> ». En effet, l'étude que nous avons entamée sur les usages et les modes d'occupation de ces espaces<sup>8</sup> a montré que les zones d'ombre et de pénombre étaient destinées à l'emplacement des lits, donc au sommeil et au repos, alors que les zones sollicitées par la lumière étaient occupées par des bancs où l'on pouvait s'asseoir pour bavarder ou recevoir les amis de la famille.

La circulation entre les différents espaces de la maison familiale se fait, outre par le patio, par des galeries, des passages coudés, des couloirs et des escaliers. Ces espaces

6. Terme emprunté au sociologue américain Guiddens. Cf. GUIDDENS, A., *La constitution de la société*, PUF, Paris, 1987, cité par Guy DI MEO, *Géographie sociale et territoires*, Nathan, Paris, 1999, p. 174.

7. Guiddens dit: « Régionaliser un lieu revient pour l'acteur social à le signifier... à travers un procès de zonage en relation avec les pratiques sociales routinisées », *ibid.*

8. KAROUI, Hind, *Qualification des ambiances lumineuses dans les grandes demeures bourgeoises de la médina de Tunis, 1704-1814*, DEA d'architecture, sous la direction du professeur Jean-Pierre PÉNEAU, École nationale d'architecture et d'urbanisme de Tunis, février 2003, 175 p.

*La « mise en ambiances lumineuses » de la demeure tunisoise*



PLAN 3.

*Entrée coudée au dār Ustā Mourād (actuel dār Zarrowk, rue des Juges, XVII<sup>e</sup>s).  
Source : J. Revault, Palais et demeures..., op. cit., p. 164.*

de transition, sorte d'«organes de liaison<sup>9</sup>», sont situés à des endroits spécifiques. Les galeries sont disposées autour du patio à ciel ouvert. Les passages coudés marquent l'accès principal au cœur (ou noyau) de la demeure (plan 3). Les couloirs longs et étroits, sont aménagés entre les pièces habitables pour faciliter le passage. Les escaliers n'occupent jamais une position axée ou centrale, mais un des recoins de la maison. Ils sont le plus souvent raides, droits, à une ou deux volées et insérés entre deux murs (figure 1).

### *L'aile des hôtes*

Les salles les plus nobles sont les mieux éclairées. Situées à l'étage de la maison des hôtes (*dār el-dhyāf*), elles s'ouvrent sur la rue et parfois sur un jardin intérieur. La prise de jour se fait à travers différents types d'ouverture : fenêtres en encorbellement (figure 2) ; fenêtres simples ou doubles, plus ou moins larges, percées dans l'épaisseur des murs (80 cm) et protégées par des treillis en bois fixes ou mobiles appelés *barmaqli* (figure 3). Les fenêtres les plus larges sont assimilées à des loggias ; lucarnes hautes munies de verres colorés.

---

9. DONNADIEU, Brigitte, *L'apprentissage du regard-Leçons d'architecture de Dominique Spinetta*, La Villette, Paris, 2002, 271 p.

## Chapitre 1 - Qualification



FIGURE 1.

Vue de l'escalier conduisant à la maison des hôtes du *dār ben Abdallah* (place ben Abdallah, 1782-1813). Cliché de l'auteur.



FIGURE 2.

Vue sur l'encorbellement au *dār Lasram* (rue du Tribunal, 1705-1740).  
Source: <http://www.asmtunis.com>

C'est dans ces salles d'apparat que le maître de maison s'entretient avec ses invités et leur offre, parfois, la possibilité d'y séjourner<sup>10</sup>. Lors de ces rencontres, le maître s'installe au milieu du renforcement central (*qbù*) de la salle en T, situé en face de la porte d'entrée. Cette zone se trouve être la plus exposée aux rayons du soleil et à la lumière du jour (figure 4). Son choix d'occuper cet endroit bien en vue exprime vraisemblablement son désir de se mettre en valeur, d'afficher sa notabilité, d'affirmer son prestige et son rang social. Jacques Revault indique par ailleurs qu'à certains moments de la journée, en l'absence du maître, ces espaces de réception pouvaient être occupés par les femmes<sup>11</sup> afin qu'elles profitent, pour quelques temps, d'un « cadre plaisant<sup>12</sup> » et « agréable<sup>13</sup> » car plus gai et plus éclairé que celui offert par les appartements privés, « clos de toutes parts<sup>14</sup> », de la maison principale. Les ouvertures, doublées de *barmaqli*, permettaient, en effet, à ces

10. MAGNIN, J.-G., « Un texte du Cheikh Bayrem sur l'urbanisme, la maison et l'hôtellerie à Tunis vers 1880 », *IBLA*, 1961 – 1, n° 93, pp. 23-37, pp. 30-31.

11. REVAULT, Jacques, *Palais et demeures...*, *op.cit.*, p. 54, p. 71, p. 82 et p. 201.

12. *Ibid.*, p. 415.

13. *Ibid.*, p. 149.

14. *Ibid.*, p. 135.

*La « mise en ambiances lumineuses » de la demeure tunisoise*

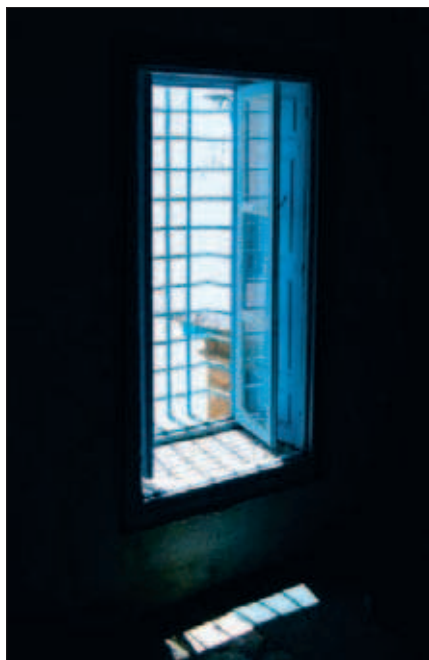


FIGURE 3.

*Fenêtre simple grillagée du dār ben Abdallah (place ben Abdallah, 1782-1813). Cliché de l'auteur.*



FIGURE 4.

*Vue de l'intérieur du qbù de la salle d'apparat située dans la « maison des hôtes » du dār Jellouli, (rue du Riche, 1705-1740). Cliché de l'auteur.*

*Source: Jamila Binous, Maisons de la Médina, Tunis, Dār Ashraf, Tunis, 2001, 239 p., p. 67, dār ben Abdallah (place ben Abdallah, 1782-1813).*

femmes « recluses<sup>15</sup> » de se divertir du spectacle de la rue souvent animée, sans être vues par les passants.

### *L'aile des servantes*

Quant aux espaces occupés par le corps domestique de sexe féminin, ils se trouvent dans la maisonnette de service (*dwiriya*) élevée sur un étage. Celle-ci est organisée autour d'une courette à ciel ouvert dont les proportions peuvent atteindre le tiers du patio principal. Ces espaces communs ne sont pas vastes. Ils ont une hauteur sous plafond plus basse que celle des autres pièces de la demeure. L'unique source de lumière pour ceux qui sont situés au niveau inférieur est la courette. Les chambres de l'étage, réservées au

15. *Ibid.*, p. 415.

## *Chapitre 1 - Qualification*

logement des servantes, sont éclairées par la lumière provenant de la courette et parfois par de petites fenêtres sur rue (figure 5).



FIGURE 5.

*L'intérieur de la chambre des servantes au dâr ben Abdallah (place ben Abdallah, 1782-1813). Cliché de l'auteur.*

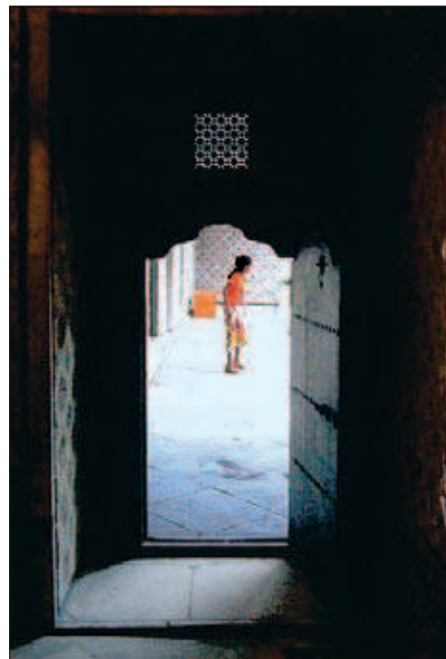


FIGURE 6.

*Passage d'une zone ombrée à une zone éclairée. Cliché Amine.*



## *La « mise en ambiances lumineuses » de la demeure tunisoise*

La communication de la *dwiriya* avec les appartements privés du maître est assurée par l'un des « organes de liaison » (couloirs, cour, escaliers). De ce fait, les servantes, en parcourant la demeure, devaient passer d'une zone mal éclairée à une autre mieux éclairée, et par conséquent d'une ambiance lumineuse à une autre (figure 6).

### *Récapitulation : luminosité et vécu social*

À partir de cette brève description des espaces internes de la demeure du XVIII<sup>e</sup> siècle, il apparaît que les solutions d'éclairage adoptées au niveau de chaque aile étaient différentes. Cette différence serait due au statut social des usagers et à leur mode de vie.

Les espaces appartenant au propriétaire, à son épouse et bénéficiant à ses invités et aux membres les plus proches de la famille sont les plus favorisés par la lumière du jour. Le cadre de vie y est « harmonieux, propice au rêve et à la poésie<sup>16</sup> ». En fonction de leurs désirs et des tâches qu'ils avaient à accomplir, les habitants pouvaient créer diverses ambiances lumineuses grâce à la richesse des systèmes d'ouverture et des dispositifs de contrôle mobiles (*barmaqli*, rideaux, volets...).

Les espaces occupés par les domestiques ont un aspect fruste: le plan est simple et sans renforcements, les murs sont dépourvus d'ornementation, les proportions sont réduites, les fenêtres sont petites, peu nombreuses et la luminosité intérieure n'est pas abondante. Les domestiques devaient partager le même espace à plusieurs, aussi bien pour dormir, se reposer, travailler que pour se nourrir.

Une disparité de traitement au niveau de la qualité « ambiante » des espaces de la demeure apparaît: d'une part la spatialité et le confort dans les appartements privés et les salles de réception, d'autre part l'étroitesse et la sobriété de la cuisine et des logements des domestiques.

La demeure s'organise ainsi en une succession de « situations lumineuses » allant de « domaines<sup>17</sup> » ombrés ou semi-ombrés à d'autres plus lumineux et ceci en fonction des statuts des habitants, qui formaient une population nombreuse, hétérogène et fortement hiérarchisée.

Ces effets d'ombre, de pénombre et de lumière, ces jeux de nuances et de contrastes entre les différentes ailes animent la demeure, la rendent propice à ce que Alain Rénier appelle « les programmes d'action<sup>18</sup> » des habitants, autrement dit les scénarios par lesquels

---

16. *Ibid.*, p. 420.

17. Terme utilisé par Paul Bonnenfant pour caractériser les lieux ombrés de la traditionnelle « maison-tour » yéménite: « domaine de l'ombre » en opposition avec les « espaces de lumière ». BONNENFANT, Paul, *Sanaa, Architecture domestique et société*, Paris, CNRS, 1995, pp. 101-131.

18. RÉNIER, Alain, « Processus de conception et sciences sociales-Des Rituels sociaux de l'habiter aux parcours d'usage de l'habitant », extrait du séminaire du LAUA, École d'architecture de Nantes, juin 1993, pp. 27-41. Page 28 l'auteur parle d'une « multiplicité de quotidienneté ».

## Chapitre 1 - Qualification

ceux-ci se meuvent et interagissent avec leurs sens (sensoriel), leurs émotions (*pathos*, sensible) et leur psychisme (*ethos*).

### *Qu'en est-il de la tradition constructive de l'époque par rapport à la création de ces ambiances lumineuses ?*

Il nous est difficile de répondre à cette question. À notre connaissance, aucune trace écrite témoignant de l'existence d'une pensée architecturale locale sensible au traitement scientifique de la lumière du jour ne nous est parvenue.

Tous les documents consultés s'accordent à dire que l'art traditionnel de bâtir ne reposait pas sur un savoir académique mais était le produit d'un savoir faire acquis par l'expérience et la pratique<sup>19</sup>. Ce savoir empirique n'était pas pour autant dépourvu de règles. N'étant pas écrites, celles-ci étaient mémorisées pour être transmises, pendant la période de formation de l'apprenti par le maître. Quelles étaient ces règles ?

Un *amīn el-binā'* tunisien de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, Slimane el-Nīgrou, nous a laissé un témoignage précieux à ce sujet<sup>20</sup>. Il s'agit de la table des matières d'un livre qu'il aurait écrit sur les règles de la restauration et de la construction<sup>21</sup>. Ce livre est mentionné de façon élogieuse par el-Hchaychi<sup>22</sup> qui déclare n'avoir lu que la table des matières et l'introduction. L'auteur nous dit par ailleurs que ce livre est important car il fixait par écrit, et pour la première fois, les procédés de construction que les maîtres maçons connaissaient et maîtrisaient très bien<sup>23</sup>.

Henri Saladin affirme à son tour l'existence de cet ouvrage sur « l'architecture arabe en Tunisie » et promettait de le publier « un jour »<sup>24</sup> avec les dessins du maître. Cette promesse n'a pas été tenue.

Dans la table des matières, Slimane el-Nīgrou parle de l'existence de procédés de calcul, de mesure et de fractionnement des superficies, de maîtrise des règles de planification et de nivelage, de la distinction entre la bonne et la mauvaise exécution des ouvrages, ainsi que de l'élaboration des métrés et des devis.

---

19. SALADIN, Henri, *Manuel...*, *op.cit.*, p. 13.

20. Cet architecte d'origine andalouse a collaboré avec Saladin à la restauration du palais du gouvernement et du minaret de la Grande Mosquée Zitouna. SALADIN, Henri, *Tunis et Kairouan*, *op. cit.*, p. 80.

21. Titre complet: *Kitèb boulough el-mounā, fī qawā'id el-ram wel binā'* (i.e. *L'accomplissement des vœux dans la maîtrise des règles de la restauration et de la construction*).

22. Le cheikh M. EL-HCHAYCHI était, entre 1853 et 1912, conservateur à la mosquée Zitouna. Il a écrit un livre sur les coutumes et les traditions tunisiennes intitulé, *El-ādèt wel-taqālid et-tounousiyya*, CÉRÈS, Tunis, 1996, 463 p. Le passage dédié à l'ouvrage de Slimane EL-NĪGROU va de la page 108 à la page 112.

23. M. EL-HCHAYCHI, *op.cit.*, pp. 111-112.

24. SALADIN, Henri, *Tunis et Kairouan*, *op. cit.*, p. 81.

### *La « mise en ambiances lumineuses » de la demeure tunisoise*

Bien que les règles concernant l'éclairage n'y figurent pas, cette table nous renseigne sur les types de connaissances qu'un bâtisseur devait mettre en pratique durant le processus de « conception-édification », à savoir les mathématiques, la géométrie et les différentes techniques de construction. Cette constatation reste cependant insuffisante pour pouvoir affirmer que le concepteur de la grande demeure husseinite traitait des questions d'ambiance lumineuse en se référant à des connaissances que l'on pourrait qualifier de « scientifiques ».

Notre étude sur les types d'ouverture, les modes d'agencement des différents espaces et les usages, porte à croire que l'« architecte » a arrêté d'une manière réfléchie les dispositifs d'éclairage qui répondent aux exigences et aux besoins des habitants du moment. Opérant dans une société pour laquelle la lumière du jour est un don de Dieu dont les bienfaits reviennent à tous, il a trouvé des solutions pour déterminer et contrôler les ambiances lumineuses créées.

Il est à noter que l'existence d'une telle sensibilité à la lumière se retrouve aussi chez les juristes musulmans et notamment chez un expert judiciaire et maître maçon tunisien du XIV<sup>e</sup> siècle, Ibn er-Rāmi, qui affirme dans son traité d'urbanisme<sup>25</sup>, que tout propriétaire a le droit de rehausser sa maison pour capter air et lumière<sup>26</sup> même si cela obscurcit et « met dans l'ombre » la maison voisine.

---

25. Ibn ER-RĀMI, *El i'lan bi ahkème el bunyān*, (i.e. *Informations sur les règles qui régissent la construction en architecture*), édité et annoté par Férid BEN SLIMANE, Centre de distribution universitaire, Tunis, 1999, 271 p.

26. Ibn ER-RĀMI, *op. cit.*, p. 73.